

## COMMUNE DE METZ EN COUTURE

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 15 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 15 du mois de mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 11 mai 2023 affichée le 11 mai 2023.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Ingrid GUISE, Mme Nicole NAVARRO, Mme Stéphanie WYKROTA, M. Jean Luc CAPON, M. Paul Hervé DUBOIS, M. Maxime GEORGE (19h34), Mme Patricia PAMART, M. Christophe PATON, M. Benjamin GOUBET

Absent excusé : M. Richard RISSO (procuration à M. LALISSE Michel), M Patrice DUPIRE (procuration à Mme NAVARRO Nicole), Mme Béatrice MONTIGNY (procuration à Mme Patricia PAMART), M. Blaise FENET

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Ingrid GUISE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

**CM-D2023-05-02**

**Avis sur une demande d'un local par la société de chasse la St Hubert**

Nombre de Membres en exercice : <b>14</b>
Nombre de Membres présents : <b>10</b>
Nombre de suffrages exprimés : <b>13</b>
Votes Pour : <b>13</b>
Votes Contre : <b>0</b>
Abstention : <b>0</b>

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

**Considérant** la demande faite par la société de Chasse La Saint Hubert de Metz-en-Couture.

Monsieur le Maire indique qu'une proposition leur sera apportée par la mise à disposition ponctuelle du club House des nouveaux vestiaires du stade Jean Moulin et du bâtiment des anciens vestiaires.

Monsieur le Maire précise qu'une convention sera passée en cas d'accord entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

φ **Décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la société de Chasse La Saint Hubert pour la mise à disposition ponctuelle du club House des nouveaux vestiaires et du bâtiment des anciens vestiaires du stade Jean Moulin

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture le 23 mai 2023

**Pour extrait conforme**  
**M. Michel LALISSE,**  
**Maire**

Publié sur le site internet le 26/07/2023

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Identifiant de télétransmission : ID 062-216205724